CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la feuille seulement [illegible] par an payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique une maison à la Nouvelle-Orléans chargée de payer l'abonnement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille au moins huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalles seront cotés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les Porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

Ligne des Malles Journalières des E. Unis, de Mobile à la Nelle.-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm. Mares.
Bateau à vapeur ALBERT, capt. Ces Walker.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine Hutton.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capt. Joseph Curtis.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 5½ heures du matin et à Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents.
25 fév — No. [illegible], Nouvelle Levée.

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à basse pression, capitaine Mix, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit:

De la Nlle. Orléans,	Du Bayou Sara.
Les Mardis.	Les Lundis.
Jeudis.	Mercredis.
Samedis.	Vendredis.

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à
23 mars—30 — JOHN DOUGLASS.

POUR LOUISVILLE.—Le bateau à vapeur fin marcheur et tirant peu d'eau ROB ROY capt. Wm Wright, partira vendredi à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord vis à vis la rue de la Douane, ou à
FORSYTH, GOODWYN & Co.

N. B—Le Rob Roy prendra du fret pour Nashville et Florence, et les connaissemens seront signés avec conditions de livrer leurs contenus soit à ces lieux ou aux embouchures des rivières Cumberland et Tenessee. — 23 juil

POUR St. Louis et Alton.—Le beau steamer neuf Prairie, capitaine J. Sellers, est arrivé hier au soir, et partira sous peu; il a des chambres hautes, élégamment meublées. Pour fret ou passage s'adresser à
13 juil — FORSYTH, GOODWYN & Co.

POUR MOBILE.—Le bateau à vapeur à basse pression, MERCHANT, capitaine Swiler, partira désormais régulièrement pour Mobile, les Dimanche et Jeudi de chaque semaine, après l'arrivée des chars partis à 11 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à
(21juin) — JOHN KILSHAW. JR.

POUR LES BAIES St-Louis, Biloxi, Est et Ouest Pascagoula, et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur JAMES MONROE, capitaine Dunlevie, partira du lac tous les jeudis et vendredis pendant l'été à 5 heures de l'après midi. A son retour il partira de Pascagoula les [j]eudis et samedis, afin que les passagers débarquent le [j]our. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
30 — MAUNSEL WHITE & Co. rue Gravier.

POUR PHILADELPHIE, sous peu.—Le navire paquebot Chester, Capt. Wm. Walton, ayant une partie de son chargement engagée, partira sans délai; pour fret ou passage ayant de beaux emménagemens pour passagers, s'adresser à bord ou à
J REED & co,
1 aout — No 35 rue Royale.

POUR BOSTON—Le brick Frances Ellen, capt. Sutton, du port d'environ 2,100 barils, sera prêt à recevoir du fret dans deux ou trois jours. S'adresser à bord, un peu au dessus du marché à la viande, ou à
HARROD & QUARLES,
27 juil — no. 21 rue Douane.

Pour les Ports d'Europe.

ON demande à fretter pour Liverpool, un navire de première classe, capable de charger de 13 à 1400 balles de coton; s'adresser à
SAMUEL THOMPSON & Co,
9 juil — Rue de Camp, no. 53

Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO—La goëlette INDIANA, capitaine Rantiford, doublée et chevillée en cuivre, ayant presque tout son chargement engagé, partira pour le port ci-dessus à la fin de cette semaine. Pour le reste du fret ou pour passage, s'adresser à bord, au capitaine, ou à
ANTONIO GUTIERREZ,
1er aout—3 — rue de la Levée, No. 102

POUR LA HAVANE—Le beau brick paquebot SARAH, partira incessamment.—Pour fret ou passage, s'adresser au capt. Farwell, à bord ou à
30 juil — R GRONING & Co.

POUR BRAZORIA & Galveston—La goëlette, chevillée en cuivre COL. FANNIN, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
WM BRYAN,
29 juillet — Vieille Levée, No 36

POUR CAMPECHE (le 15 août)—Le brick français Les Trois Freres, du port de 170 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre. Pour fret de 200 barils ou passage s'adresser au capitaine Blazi, à bord, vis à vis la rue St. Philippe ou à
9 juil — R. A. LEFEBVRE, 10, rue Toulouse.

POUR BRAZORIA (Texas)—La superbe goëlette, paquebot régulier, JULIUS CŒSAR, capitaine Lighburn, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
JAMES REED & Co.
18 juillet — rue Royale, No 35

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE—Le brick CAROLINE, capt. Barnes, ayant la moitié de son chargement engagé partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant des beaux emménagemens pour les passagers. S'adresser à bord ou à
27 juil — J PRATS & fils.

POUR LA HAVANE—La goëlette espagnole BELLA YNES, ayant son chargement engagé partira immédiatement. Pour passage seulement s'adresser à
M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
21 juin — rue Toulouse, no 27.

A FRETER—Un navire tout neuf, du port de 1100 balles, maintenant de l'autre bord du fleuve; il est en état complet pour faire un voyage et il prendra son fret à aucune place de la Levée que l'on désirera. S'adresser à
23 juil — HARROD & QUARLES.

A FRETER—Un navire de première classe et neuf pourra prendre 1200 balles; il est en bon ordre de recevoir ce fret et se transportera à aucune partie du port. S'adresser à
30 juil — HARROD & QUARLES, 94 Douane.

A LOUER OU A FRETER—La goëlette fine voilière et doublée en cuivre, ELIZABETH JANE, du port de 80 tonneaux est prête à prendre du fret. Pour les conditions s'adresser
11 juil — COIT & Co, 89 rue de la Douane.

AVIS—Assignation ayant été faite au soussigné par Mons. W. [illegible], dernièrement Shériff de la paroisse Concordia pour l'anéantissement des obligations suivantes:

1o. Une obligation datée le 7 Mars, 1825, pour la somme de $5,000, signée par lui comme Shériff, conjointement avec François J. Girault et Samuel Davis, pour sa caution.

2o. Une obligation datée le 14 Mars, 1831, pour la somme de $5,000, signée par lui comme Shériff conjointement avec François J. Girault et Samuel Davis, pour sa caution.

3o. Une obligation pour la collection des taxes d'état pour l'an 1830, datée le 12 Janvier, 1831, pour la somme de $3,480, signée par lui, conjointement avec David C. Mitchie et Monroe Rebetaille, pour sa caution.

4o. Une obligation pour la collection des taxes d'état pour l'an 1831, datée le 5 Mars, 1832, pour la somme de $3,446, signée par lui, conjointement avec D C Michie et B J Tweedy, pour sa caution.

Le présent a pour objet d'informer toutes les personnes intéressées dans les susdites transactions de produire dans un écrit dans l'espace de 90 jours après la dernière publication de cet avis, pourquoi les susdites obligations ne seraient pas anéanties et annullées.

[L. S.] Donné sous ma propre signature et le sceau d'état, à la Nouvelle Orléans le 15 Juillet l'an de notre seigneur mil huit cent trente six, et soixante un de l'indépendance des Etats Unis.

Par le gouverneur,
E. D. WHITE.
Gouverneur de l'état de la Louisiane.
MARTIN BLACHE,
Secrétaire d'Etat.
20 juil—30

VIN DE MARSEILLE—[illegible] barriques Bergasse Bernard et Bazin à vendre par
E. CANTIN & A DELAMARE,
27 juil — rue St. Louis, no 56

Avis de Banques et de Comp.

Compagnie du Chemin à coulisses et du Banque d'Atchafalaya.

Nouvelle Orléans, 9 Juillet 1836.

LES actionnaires de cette institution sont informés qu'un paiement de cinq piastres par action est exigible à la maison de Banque, rue du Camp, lundi 1er jour d'août prochain. Le livre de transfert sera fermé du 29 juillet au 4 août. Par ordre de la direction.
29 juil — ROBT. G. DIXON, caissier.

Banque de Kentucky,
4 juillet 1836.

A UNE assemblée des directeurs, tenue aujourd'hui Résolu qu'un dividende de quatre pour cent est déclaré payable à partir du 15 juillet, sur deux millions cent mille piastres, ce qui donne un chiffre de soixante dix piastres par action sur le capital payé par les particuliers individuellement, les compagnies et corporations, à la Banque de Kentucky; Bien entendu que le dit dividende ne sera payé sur aucunes actions dont le détenteur n'a pas répondu aux appels de fonds déjà faits et encaissés.
(Signé) — G. C. GWATHMEY, caissier.

Conformément à la déclaration faite ci-dessus, les actionnaires résidant à la Nouvelle Orléans seront payés, en se présentant à la Banque du Commerce de cette ville.
Nouvelle Orléans, 25 juillet 1836.
27 juil—2 — EDWARD DUPLESSIS, caissier

Compagnie du Gaz et de Banque de la N. O.
25 Juillet 1836.

A une assemblée des directeurs, tenue aujourd'hui, un dividende de 4 pour cent sur le capital ou de une piastre et vingt cinq cents par action a été déclaré pour le dernier semestre, payable aux actionnaires ou à leurs fondés de pouvoirs, à la Nouvelle Orléans, après le 8 août, ou aux agences, à la Banque de Girard à Philadelphie, et à la Banque d'Amérique, à N. York, après le 20 août prochain.
27 juil — J W HOUSTON, caissier.

Compagnie du Gaz et Banque de la N. O.
23 juillet 1836.

LES livres de transfer du fonds de cette institution seront clos du 25 du courant au 8 d'août inclusivement. 25 juil — J. W. HOUSTON, caissier.

Avis aux propriétaires des embarcations naviguant sur le lac.

LA compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et Nashville, recevra des propositions pour le transport de 300,000 pieds de bois de charpente de Pensacola à la Nouvelle Orléans au canal supérieur S'adresser au bureau de la compagnie, rue du Canal, no. 56. — 23 juil

Compagnie d'Assurance de l'Océan,
Nlle. Orléans, 2 Juillet 1836.

LE président et directeurs ont aujourd'hui déclaré un dividende de trois piastres par action, pour les derniers six mois, payable le ou après le 5 du courant.
4 juil — WM. TUFTS, Secrétaire.

Banque du Commerce de la Nlle. Orléans.
Nlle. Orléans, 30 juin 1836.

LE président et directeurs de cette institution ont déclaré ce jour un dividende de quatre pour cent sur le fond capital, pour les six mois passés, payable aux actionnaires actuels, à partir de lundi le 11 juillet. Sur les fonds qui se trouvent sur les livres d'agence à New York sera payable à partir de lundi le 8 août prochain, et sur les fonds qui se trouvent sur les livres d'agence à Londres à la maison de Banque de MM. Reid, Irving & Co. sera payable à partir de lundi le 7 novembre prochain; le dividende payable à Londres sera sujette à la déduction du taux courant d'échange de ce jour sur cette ville à raison 8½ pour cent de prime.
4 juillet — E. DUPLESSIS, caissier

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurance de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.

Thomas Barrett,
E. Sainett,
S. W. Oakey,
James Carrell,
John Kilshaw, jr
— Commissaires pour recevoir les souscriptions.
7 juin—3

BANQUE DE CARROLLTON.

A UNE assemblée de la direction, tenue le 19 avril dernier, une résolution fut adoptée pour demander le paiement de 5 piastres par chaque action le 15 mai courant et un autre paiement de 5 piastres est exigé pour chacune des époques ci après: 15 juin, 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre prochain. Avis est donc donné par les présentes que lesdits paiemens devront être faits, aux époques ci-dessus désignées, conformément à ladite résolution et à la seconde section de l'acte original d'incorporation de la compagnie du railroad de la Nouvelle Orléans et Carrollton.
3 mai — JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane,
Nouvelle Orléans, 15 Avril 1836.

TRAITES sur l'Est, à 60 jours de vue, achetées à cette banque à 2 pour cent d'escompte.
16 avril. — J. B. PERRAULT, Caissier.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.

LES livres de souscription continueront à rester ouverts, jusqu'à ce que le montant du capital de la dite compagnie soit rempli. — 6 avril—3

Compagnie du Rail Road et de la Banque d'Atchafalaya—Nlle. Orléans, 15 juin 1836.

LES actionnaires de cette institution qui n'ont pas encore complété leurs paiemens sur leurs actions sont notifiés qu'à moins de les faire immédiatement à la banque, leur capital payé sera forfait au profit de la compagnie. Par ordre de la Direction,
15 juin — R. G. DIXON, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.

CETTE INSTITUTION fournit des Traites à vue sur New-York.
13 juil. — JOHN NICHOLSON, Caissier.

Bureau de la Compagnie des Assurances maritimes de l'Ouest et contre l'incendie.

LES directeurs ont aujourd'hui déclaré un dividende de six pour cent sur le fonds capital de la compagnie, pour le dernier semestre. Ce dividende sera payé aux actionnaires ou à leurs fondés de pouvoirs à partir du 21 juillet.
13 juil—6,3ps — L. MATHEWS, président.

A LOUER—Le magasin situé rue Toulouse, no 54, en face le monument qu'on érige pour la Banque des Citoyens.
S'adresser pour les conditions à M. P. D. D'Abadie chez MM. Carrière, Daran & co. rue St. Louis, n. 11.
23 juil—3

A LOUER—Possession en sera donnée le 1er. août, une partie de la maison, située à l'encoignure des rues Bourgogne et Hôpital, et occupée par M. L. Gemotis, pharmacien. S'adresser à
HUGO C. GILDEMEESTER,
23 juil — 45, rue Bienville.

Maison de plaisance à louer à la Passe Christian—Cette maison toute neuve, l'une des plus agréables de cet endroit par sa position et les chênes qui l'ombragent, se compose de deux grandes chambres, deux cabinets, galerie de devant et derrière, cuisine, etc. le tout très propre et bien fini. On peut en prendre possession immédiatement, s'adresser à — A. DELPIT,
11 juil—3 — no. 119, rue de Chartres.

A LOUER (jusqu'au 1er. novembre) Une maison commode et fort agréable, près rue Carondelet, ayant quatre appartemens et deux cabinets au premier étage et trois chambres au second, avec deux cuisines, chambres de domestiques, une citerne et une grande cour.

Loyer modéré, on prendra possession le 1er. juin prochain. S'adresser au Numéro 25, rue des Magasins. — 25 mai

A LOUER—La maison et le terrain situés à l'encoignure des rues Hunter et Levée. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à
16 mai — ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres.

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle.—S'adresser à
19 mars—3 — A. RASCH, 75 Chartres.

A LOUER—La partie habitable d'une très agréable maison située dans la rue du Canal, près de la rue Royale, composée de trois chambres, dont une très vaste, cour, citerne, cuisine, écurie et dépendances pour les domestiques. Cet appartement conviendrait parfaitement à un médecin.
S'adresser à — EDWARD GOTTSCHALK,
26 mai — 106 rue de Chartres

A LOUER—Une charmante résidence d'été, sur le railroad Carrollton, encoignure des rues Nayades et Erato, en face le jardin de M. Hubert. Il y a une tonnelle devant la maison, qui contient quatre appartemens et deux cabinets. Les dépendances consistent en une cuisine, chambres de domestiques, remise, écurie et une bonne citerne. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au no 18, rue de la Douane. — 15 juin—3

Le soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis que son Hôtel situé à Mandeville, sur le lac Pontchartrain, sera prêt le 27 du courant, pour les personnes qui désirent le visiter et y passer l'été. Il n'a rien négligé pour en rendre le séjour agréable; l'endroit est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en donner la description. Outre l'établissement de l'année dernière, il y a ajouté une maison de 200 pieds de long, ce qui le mettra en état de donner 100 lits.

Le steamboat Delta capitaine Sheriday, connu par sa solidité et sa marche supérieure, est attaché audit établissement et fera les voyages comme suit:

Il partira du railroad le samedi, après l'arrivée du char de quatre heures.

Le dimanche il partira le matin du railroad après le char de 7 heures du matin, et touchera à Louisbourg et Madisonville, et partira de Madisonville le lundi à 4 heures du matin pour être à Mandeville à 5 heures précises, et repartira de suite.

Le mardi il partira le matin du railroad après le char de sept heures pour Mandeville, delà à Louisbourg et Madisonville, d'où il partira le mercredi à huit heures du matin pour être à Mandeville à neuf heures et partira de suite.

Le JEUDI il quittera le railroad le matin, après le char de sept heures pour Mandeville, delà à Louisbourg et Madisonville d'où il partira le vendredi matin à quatre heures pour être à Mandeville à cinq heures, et partir de suite.

Prix du passage:

Pour Mandeville, le mardi, mercredi, jeudi et vendredi......	$2
Samedi, dimanche et lundi,......	1
Pour Louisbourg et Madisonville, le passage sera tous les jours......	2

N. B. Les propriétaires de Mandeville ne paieront journellement qu'une piastre.
29 juin—1m — J. DAVIS.

AVIS.—Monsieur Fernando Lemos, acquéreur de l'esclave Séraphin: vendu par Monsieur Barnett senr. encanteur, le 9 de ce mois, est requis de se présenter dans le courant des dix jours qui suivront cette publication, en l'étude de J. Cuvillier, notaire public en cette ville, pour se conformer aux conditions de la dite vente à l'encan. Le délai expiré, ledit esclave sera revendu à l'encan, à la Bourse de Hewlett, pour son compte et risque — 20 juil—7

SUCRE, &c—520 caisses de sucre brut; 750 sacs de café; vieux vin de Madère, de Malmsey et Sherry, en tierçons et demi tierçons; 50 barils vin sec, à vendre par
29 juin — M DE LIZARDI.

Ventes par le Shérif.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi, 20 d'août prochain, à une heure de relevée:

Un certain lot de terre, situé à l'encoignure des rues Girod et Commerce, mesurant soixante pieds de face à la rue Girod sur une profondeur de quatre vingt six pieds six pouces sur la rue du Commerce et la maison en briques qui s'y trouve. Saisi à la poursuite de Nicolas Hoey, pour l'usage de Wiley et Cunningham. Conditions: comptant.
15 juil — FRED. BUISSON, shérif.

Félicité Houssard f. d. c. l. vs. Nougonier & autres.

G. W. Dawson et autres contre les héritiers de Wm Cash.

COUR DES PREUVES—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable cour des preuves pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le vendredi, 19 août prochain, à une heure de relevée:

Une certaine mulâtresse nommée Mathilde, âgée d'environ 35 ans, saisie dans l'affaire cidessus.
15 juil — FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi 25 août prochain, à une heure de relevée l'esclave nommé Jules, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.
20 juil — FRED. BUISSON, shérif.

Alexander Milne vs. Marie Elisa Hue Duplan, épouse de Jean Cabos.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour du 1er. District Judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi, 22 août prochain, à une heure de relevée:

Un certain Lot de TERRE situé en la ville de Milneburg sur le lac Pontchartrain, en cette paroisse, désigné par le No. un de l'Ilet No. Trente-six sur un plan dressé par Louis Bringier, le 16 mai 1831 et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire public; le dit lot ayant, mesure française, soixante pieds de face aux Champs-Elysées sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Colombia dont il forme l'encoignure.—Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
19 juil — F. BUISSON, Shérif.

Mathilde Duclosiange, femme de Ursin Valentin f. c. l., contre Ursin Valentin h. c. l.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, mardi le 9 août prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente; un certain lot de terre, situé au faubourg Lacourse dans cette paroisse, faisant partie du lot no. 3, de l'ilet 26, mesurant, trente pieds de face et s'étendant en profondeur à la limite de la propriété de M. Saulet. Le dit lot est borné d'un côté part le lot no. 32, et de l'autre côté par le lot no. 33, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Conditions comptant.
6 juillet — FRED. BUISSON, Sheriff.

COUR DE DISTRICT—Erasme Legoaster contre Charles Hatrel & Louis Even—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du premier District judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le Lundi 22 Août prochain, à une heure de relevée.

Un lot de terre situé en cette ville rue St. Philippe entre les rues Condé et Royale, désigné par le No. 1, sur un plan dressé par M Depouilly architecte, le 4 février 1834, le dit lot ayant mesure américaine 21 pieds de face à la rue St. Philippe sur 127 pieds 9 pouces et demi de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Wm T Thompson et de l'autre par celle de Magdeleine Bernard f d c l — Conditions comptant.
18 juillet — FRED. BUISSON, shérif.

Alexander Grant vs. William Tibbits.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du 1er. District judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi, 22 août prochain, à une heure de relevée.

Un certain lot de Terre No. VINGT-CINQ, sur un plan fait par le voyer de la ville le 29 décembre 1833 et déposé en l'étude de William Christy, esq. notaire public; le dit lot situé en cette ville de la Nouvelle Orléans, mesure vingt six pieds de face à la rue de la Levée sur cent quarante six pieds dix pouces de profondeur et face à la rue du Quartier jusqu'à la rue Gallatin, sur laquelle il mesure vingt six pieds, deux pouces et deux lignes de face, et de là au point de départ cent quarante quatre pieds, trois pouces et six lignes, le tout mesure anglaise, ensemble les améliorations faites sur le dit terrain.—Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
18 juil — F. BUISSON, Shérif.

Harrod & Quarles contre G Ropin & Co.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du 1er. District Judiciaire, il sera vendu au magasin du shérif, rue d'Orléans vis-à-vis le Théâtre Français, le Vendredi 12 Août prochain à midi.

Huit caisses de Thé de Souchong, saisies dans l'affaire cidessus. Conditions; comptant.
20 juil — F BUISSON, shérif.

Vente renvoyée par consentement des parties

COUR DE DISTRICT.—George W Pritchard & Co. contre A F McLean et McLean & Rose—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district Judiciaire, il sera vendu au magasin du shérif, rue d'Orléans, vis-à-vis le Théâtre Français, le Lundi 8 Août, à midi.

Une boite contenant des médicaments et des instruments de chirurgie, une quantité de cigares en caisses, demi caisses et quarts de caisses, 3 malles de souliers, une balle coton écru, une quantité de marchandises, telles que: eau-de-vie en barriques, vin de Porto, muscat, vin rouge, sirops, tabac à chiquer en boites et en barriques, chandelles, &c, 25 paniers champagne—le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant. — F BUISSON,
30 juil — Shérif.

John Tickner & Co. contre B. M. Roberts.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, j'exposerai en vente à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et de St. Louis, en cette ville, le lundi, le 5 septembre prochain, à une heure de relevée:

La moitié indivise du Steam boat OHIO, ses agrès et apparaux.—Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant. — F. BUISSON,
3 août — Shérif.

LE Consul de France invite les personnes dont les noms suivent à se présenter au consulat de France, rue Royale No. 337, pour y prendre connaissance d'affaires. Il invite également les personnes qui pourraient donner sur les individus désignés ci-après, quelques renseignemens, à les lui transmettre, soit par écrit, soit verbalement.

Nos. 1 Les frères Derbes
2 Le Sr Paul Roche
3 Mlle Marie Eugénie Argillete
4 Le Sr Parigault
5 Le Sr Antoine Thoillier
6 Le Sr Prosper Lieutaud
7 Le Sr Louis Theron
8 Le Sr Pierre Louraine
9 Le Sr François Tropez Pons
10 Le Sr André Charun
11 Le Sr Jean Pierre Giroz
12 Les Srs Vallet, marin, et Jacques Eloi Nauté
13 Le Sr Marcour Orthèse Aubry
14 Le Sr Michel Marie Lacroix
15 Le Sr Louis Stanislas Troquet
16 Le Sr Alexis Drecino Breton
17 Le Sr Charles Hébert
18 Les frères Bouzigat
19 Le Sr Louis Hugot
20 Mme. Marguerite Godé
21 Les Srs Jean et Guillaume Jantieu
22 Le Sr Sébastien Léon
23 Le Sr Gazielle
24 Le Sr Théophile Pertuzan
25 Le Sr Marc Eloy Duroc Souty
26 Le Sr Ephraim Haskins
27 Le Sr Simon Louis Guichard
28 Le Sr Fortuné César Flory
29 Le Sr Louis Flageolet
30 Le Sr Jean Baptiste Blache, médecin,
31 Mlle Charlotte Henriette Leppens
32 Le Sr Jacques Etienne Fermier
33 Le Sr Louis Gasquet
34 Les Srs Auguste et Edouard Humbert
35 Le Sr François Trapagnan
36 Le Sr Wulphy de St. Julien, chirurgien
37 Le Sr Claude Hudelot, teinturier
38 Le Sr Jean Lacoste, boulanger
39 Le Sr Jean Gal, charpentier
40 Le Sr Pierre Lefebvre, chapellier
41 Le Sr Jean Jules Pucheu
42 Le Sr Joseph Trouillet
43 Le Sr Simon Thomas
44 Mlle Catherine Thirion
45 Le Sr St. Dizier, charpentier
46 Le Sr Gaudichard
47 Le Sr Jacques Cron
48 Le Sr Juge
49 Le Sr Maylin (Pierre-Jean, dit Chiret)
50 Le Sr Castex (Chas. Pre.)
51 Le Sr Cadet Moulon
52 Le Sr Errand
53 Le Sr Philippe Rivier
54 Le Sr Patri, tailleur
55 Le Sr J Guimbelot
56 Le Sr Fr. Bernard
57 Le Sr Durocher
58 Mme Noël, veuve Bernard
59 Mme Rombau, veuve Bernard
60 Mme Laroque
61 Le Sr Rigault, ancien notaire
62 Mme Bodin
63 Mme Armand
64 Mlle Auriol
65 Mme Le Gardeur de Tilly
66 Mmes Vves Peters, Bonnier et Pons-Bringier
67 Les Srs Gilbert Roussel, Boivert, Talcolt [illegible]
Mlle A. Florian Jolly
68 Le Sr Bonivard
69 Le Sr Dissart (Jean François)
70 Mme Vve Cormeaux de la Chapelle
71 Le Sr Carlier d'Outremer
72 Mr et Mme Delpit
73 Mr et Mme Joly
74 Mme Veuve Ollié
75 Le Sr Ride
76 Les familles Desdunes et Hatrel
77 Le Sr Féraud
78 La dame veuve Alix
79 Le Sr Ferran
80 Le Sr Berthies
81 Le Sr Vaidré
82 Le Sr Grenot
83 Le Sr Baron (Claude Alexandre)
84 Le Sr Mauriac Laurent
85 Le Sr Desessarts
86 Mr et Mme Manadé
87 Mme Veuve Lupirt
88 Mlle Grinot (Marie Anne Sophie)
89 La famille Gauben
90 La famille Tusson
91 Les époux Laurent
92 Le Sr B. A. Lassabe
93 Le Sr Mourain (Adolphe Victor) — 30 juillet

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

Succession de Bonifay, f. c. l.

Vente par le Register des Testamens.

MERCREDI, [illegible] 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feue Charlotte Bonifay f. c. l. la propriété ci-après décrite, savoir:

Un morceau ou Lot de Terre, situé au Bayou Saint Jean, faisant partie du lot No. *Trois*, de forme irrégulière, ayant (mesure française) quarante pieds de face au dit bayou, sur trois-cent-vingt-quatre pieds d'un côté sur la ligne de profondeur qui ouvre et le sépare de la propriété de David Olivier, ci-devant celle de Mr. Fortin; et borné de l'autre côté par la propriété de Pierre Roux, et par l'autre portion du dit lot numéro Trois, vendue à Dlle. Mary O'Rourke, la ligne de séparation de ce côté forme en un angle droit de trente pieds à la profondeur de cent-vingt pieds, et alors à une profondeur de cent-quarante pieds jusqu'à la ligne du fond; laquelle dite ligne du fond mesure quatre-vingt-dix-huit pieds, attenant au lot numéro quatre-vingt-quatre, ainsi qu'il appert d'un plan annexé à l'acte de donation de la susdite propriété, passé devant Ls. Feraud, not. pub. le 24 mai 1833, par Charlotte Bonifay, f. c. l, en faveur d'Antoine Gentil; ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits et servitudes y attachés.

Conditions de la vente—Six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spécial jusqu'à final paiement.
W. F. DUPLESSIS, Reg. des Test.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant David L. McCay, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 8 juillet

SUCCESSION de Blaise, alias Avril h. c. l.—Vente par le Régister des Testamens—Lundi le huitième jour d'août 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Pierre Blaise, alias Blaise Avril, h. c. l. décédé, le lot ci-après décrit, savoir:

UN LOT DE TERRE—ensemble les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Tremé, dans la rue d'Orléans, entre les rues St. Claude et Tremé, mesurant vingt-deux pieds onze pouces de face à la rue d'Orléans, sur une profondeur de cinquante six pieds six pouces, mesure américaine, borné du côté de la Place du Cirque par un lot de terre appartenant à M. Bacas et de l'autre côté par la propriété appartenant à la succession dudit Blaise Avril.

Conditions de la vente :—Un cinquième comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale sur la propriété vendu, avec stipulation qu'après maturité, s'ils ne sont pas payés, ils porteront un intérêt de dix pour cent par an jusqu'à ce qu'ils soient payés.
W. F. C. DUPLESSIS,
7 juillet — Régister des Testamens

N. B. L'acte de vente doit être passé pardevant H. Pedesclaux, not. pub. aux frais d'acquéreur.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner, salut: Qu'il soit connu que attendu que Pierre Soulé, demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W. F C. Duplessis, régister des testamens, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex officio Greffier de la cour des preuves, dans et pour ladite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834, avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de vente en date du vingt-trois février mil huit cent trente cinq, rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, dans la succession de feu François Bernard Pasquetet, je soussigné régister des testamens ai exposé en vente publique à l'encan le sept avril mil huit cent trente cinq pour compte de la succession dudit feu François Bernard Pasquetet, les lot de terre et bâtisses ci-après décrits, lesquels ont été adjugés audit Pierre Soulé, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire: Un lot de terre situé rue de Chartres entre les rues St. Louis et Conti, ayant vingt-cinq pieds 4 pouces de face à partir du milieu du mur de la maison appartenant actuellement à John Goldenbow qui la limite à gauche et du milieu du mur de la maison appartenant à Jean Naba, qui le limite aussi du côté droit, le susdit lot de terre qui a une profondeur de cent vingt pieds quatre pieds de largeur de vingt cinq pieds quatre pouces partant de la rue de Chartres sur quatre vingt pieds de profondeur, de là ouvrant sur la ligne du fonds de la propriété de John Goldenbow, de manière à avoir, à partir de cette profondeur de quatre vingt pieds une largeur de soixante pieds, ensemble les édifices qui s'y trouvent, le tout sur ledit lot de terre, adjugé à P. Soulé pour le prix et somme de dix sept mille piastres.

Conditions: Six, douze, dix huit, vingt quatre, trente et trente six mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre le lot de terre et bâtisses cidessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours, à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande ledit acquéreur.

[L. S.] En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le Sceau de la dite Cour des Preuves, ce 2e. jour de mois d'Août, A. D 1836.
W. F. C. DUPLESSIS,
5 août — Régister des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner, salut: Qu'il soit connu que attendu que Pierre Soulé demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W F C Duplessis, Régister des Testamens, dans et pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex-officio Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et Paroisse, pour publier et annoncer conformément à un Acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires" Approuvé le 10 Mars 1834.

Avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner qu'en vertu d'un ordre de vente en date du vingt huit avril, mil huit cent trente trois, rendu par l'honorable Cour des Preuves de la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane dans la succession de feu Jean Baptiste Desouge, le soussigné, régister des testamens, ai exposé en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Jean Baptiste Desouge, le trois juin, mil huit [cent] trente six, la propriété foncière ci après décrite, laquelle a été adjugée au dit Pierre Soulé, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur, savoir.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire:

Un lot de terre situé en cette ville de la Nouvelle Orléans, rue Bassin, entre les rues de la Douane et Bienville, mesurant, mesure française, trente pieds de face à la dite rue du Bassin, sur une profondeur de cent vingt pieds, traversant l'ilet jusqu'à la rue Franklin, sur laquelle rue le dit lot de terre, a également trente pieds de face, adjugé à Pierre Soulé pour le prix de trois mille cinq cents piastres.

Conditions de la vente—Un quart comptant, et la balance à six, douze, dix-huit, et vingt quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre la propriété foncière ci-dessus décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes cités d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

[L. S.] En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour des preuves, ce troisième jour du mois d'Août, A. D 1836.
W. F. C. DUPLESSIS,
5 août — régister des test.

Ventes par le Shérif.

Etienne Carraby & autres, contre A. B. Ganx.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le lundi le 22 d'Août prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée dans le susdit ordre de saisie et de vente savoir:

Un certain lot de terre situé au faubourg Washington, faisant partie autrefois de la propriété de Lombard fils, désigné par le No. 3 de l'islet No. 4, Le dit lot mesure (mesure anglaise) cinquante-cinq pieds de face à la rue Barthelemy sur une profondeur de cent [illegible], ensemble avec les droits, privilèges, &c. qui y appartienent.

Conditions—Comptant $1237 60, avec le protêt, intérêt et les frais du procès; et la balance [illegible] 1 Mai 1837—l'acquéreur fournira ses billets endossés à satisfaction, garanti par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
15 juil — FRED. BUISSON, shérif.

Etienne Carraby et autres contre Varnum Sheldon.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et de Chartres, en cette ville, le lundi le 22 août prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et de vente, savoir:

Trois lots de terre situés au faubourg Washington, désignés par les nos. 1, 2 et 8 de l'ilet no. 4, le lot no 2 mesurant chacun, mesure anglaise, trente quatre pieds six pouces de face à la rue Barthélemy sur une profondeur de cent vingt pieds.

Le lot no 8 mesure trente un pieds trois pouces de face à la rue Casacalvo, sur cent-cinquante huit pieds un pouce et trois lignes de profondeur.

Le lot no 1 formant l'encoignure des rues Barthelemy et Casacalvo.

Conditions: comptant $1659 27, avec le protêt, intérêt et les frais du procès et la balance payable le 28 avril, 1837, en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
15 juil — FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE PAROISSE, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Alfred Walley contre la goëlette Liberty—Attendu qu'en vertu d'un ordre de saisie provisoire, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'ai saisi et pris en ma possession la goëlette Liberty.

Avis est par le présent donné à toutes personnes y intéressées d'avoir à comparaître dans la quinzaine et de répondre à la pétition enrégistrée de cette affaire.

Bureau du Shériff de la N. Orléans, le 3 août 1836
5 aout—3,d15j — F. BUISSON, sheriff

VINS—200 paniers Champagne; 100 caisses champagne berlin; 50 do romanée; 50 do de bourgogne do marguerite; vieux sherry en quarts et en demi [quarts], à vendre par
27 juil — JULES LE BLANC & CO.
no. 103 rue Royale.

THOS. FELLOWS,
COURTIER DE CHANGE;
Rue du Camp, No. 3.

Achète et vend des Lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions, Billets de banque sans cours, Doublons, Souverains, et autres monnaies d'or, le tout à des conditions très raisonnables.

BUREAU DE CHANGE DE
J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & Co.
Rue de Chartres No. 60.

CHECKS à vue, courte vue, et à terme sur

New-York,	Augusta, Ga
Philadelphie,	Savannah do.
Fayetteville, N. C.	Macon, do.
Charleston, S. C.	Mobile.

Billets de banque du Mississipi, de l'Alabama, et billets sans cours, monnaies en or et en argent, y sont achetés.—Doublons. Souverains, et autres monnaies en or, à vendre. — 9 sept

TRAITES sur l'Angleterre, à vendre par
1 août — M. DE LIZARDI & Co.

TRAITES sur New. York, à vendre par
29 juil — M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

TRAITES sur Londres et Paris, à vendre par
27 juil — KOHN, DARON & Co.

TRAITES sur Londres, à vendre par
LEGENDRE & SAMORY,
27 juil — no. 47, rue Toulouse.

LETTRES de Change sur Paris et Londres, à vendre par — A. M NATHAN,
29 juil—4 — Exchange Place.

TRAITES sur Paris et New York, à vendre par
18 juil — MARTINEAU, CRUGER & Co.

TRAITES sur France, à vendre par
LEGENDRE & SAMORY,
1 juil — no. 47, rue Toulouse.

TRAITES sur New-York, à vendre par
8 juillet — TH. NICOLET & Co.
rue Bienville, No 36

TRAITES sur New-York, à vendre par
W. G. HEWES & Co.
7 juillet — rue du Camp, No 47

TRAITES sur New York, Londres à vendre par
R GRONING & Co.
27 juin — rue Gravier.

TRAITES sur France, à vendre par
F H PETITPAIN,
28 juin — No 27, rue Toulouse

TRAITES sur Londres et New-York, à vendre par
JAMES GRIMSHAW,
28 juin — No: 69, rue du Canal.

CHANGE sur France, à vendre par
20 mai — A. St. GEORGES

TRAITES sur Philadelphie, à vendre par
7 juin — KOHN, DARON & Co. 28 Bienville

TRAITES sur New York, à vendre par
12 mai — M. DELIZARDI & Co.

TRAITES sur France, à vendre par
18 mai R A LEFEBVRE, St Levée et Levée

CHANGE sur Paris, à vendre par
9 juin — M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

TRAITES sur la France, à vendre par
18 juin — A. ST. GEORGES.

TRAITES sur Paris, à vendre par
14 juin — CUCULLU. LAPEYRE & Co.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par
R. A. LEFEBVRE,
24 mai — encoignure St. Louis et Levée.

TRAITES sur Paris, à vendre au consulat de France. — 10 juin

CHANDELLES DE SUIF—50 boites à vendre par (29 juil) — PERKS & HALL.

CHARRETTES et Brouettes—A vendre par
1 août — JAMES REED, 35, rue Royale

CARTS & Wheelbarrows—For sale by
1 août — JAMES REED & Co.

INDIENNES—5 caisses indiennes très riches, nouvellement reçues et à vendre par
WM. G. HEWES & CO.
27 juil — No 47, rue du Camp.

TOILE D'EMBALLAGE &c—600 pièces toile d'emballage—800 rouleaux de cordage, de qualité supérieure, à vendre par
WM. G. HEWES & CO.
27 juil — No 47, rue du Camp.

WHISKEY RECTIFIE—150 barils à vendre par — G DORSEY,
27 juil — 44 Nouvelle Levée.

EAU DE VIE de Peches—33 barils, qualité supérieure reçu par le brick Syren, à vendre par
27 juil — G DORSEY, 44 Nouvelle Levée.

FARINE—Superfine, commune et croisée: saindoux, porc, jambons, épaules, côtes, pêches sèches huile de Palma Christi, à vendre par
27 juil — G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée.

FOIN—500 balles à vendre par
25 juil — PERKS & HALL.

POMMES SECHES—50 barils à vendre par
25 juil — PERKS & HALL.

FRAMBOISES—30 barils framboises, à vendre par (25 juil) — PERKS & HALL.

PACANES—30 barils pacanes à vendre par
25 juil — PERKS & HALL.

DEMANDE A LOUER—Une bonne servante trouvera à se louer en s'adressant à
EDWARD GOTTSCHALK,
23 juil — 106, rue de Chartres.

SAVON DE MARSEILLES—303 caisses savon bleu marbré de Marseilles, d'une qualité supérieure, ayant droit au drawback, en débarquement du brick Trois Frères, et à vendre par
R GRONING & Co.

JAMBONS—73 boucauts côtés et épaules, à vendre par
23 juil — JOSEPH LANDIS, 14 rue Poydras.

ON demande une bonne cuisinière et blanchisseuse à laquelle on donnera de bons gages.
S'adresser au No 56 rue du canal — 23 juil—3

RIZ—30 Tierçons de première qualité, à vendre par — C G ALLHUSEN
23 juil — No 57 rue Tchapitoulas

MARCHANDISES MEXICAINES—Un assortiment général de marchandises convenables au marché Mexicain, constamment à vendre par
C G ALLHUSEN
23 juil — No 57 rue Tchapitoulas

HARICOTS—25 barriques haricots blancs à vendre par — EASTMAN & FRERES,
23 juil — No 30 Vielle Levée

25 Barrillets beurre frais des Illinois, à vendre par
EASTMAN & FRERES,
23 juil — No 30 Vielle Levée.

CIGARRES—120,000 cigarres de la Havane, à vendre par — J ROBERT & Co.
20 juil — 117, rue Royale.

GRAISSE—300 barillets graisse, à vendre par
20 juil — G DORSEY, 44 Nlle Levée.

FARINE—1000 barils farine, en débarquement et à vendre par
20 juil — G DORSEY, 38 Nouvelle Levée.

SIROP DE LIMON—50 caisses sirop de limon, en magasin et à vendre par
R. V. M'KINNELL,
15 juillet — Nos 5 et 7, rue Tchoupitoulas

HUILE D'OLIVE—50 paniers huile d'olive, en magasin et à vendre par
R. V. M'KINNELL;
15 juillet — Nos 5 et 7, rue Tchoupitoulas

1100 BARRILS farine surfine pour boulangers, 190 do lard mess, 150 do whiskey 40 do bœuf prime à vendre par — M MAHER,
9 juil — Rue Poydras, no. 16

AVIS—Si Monsieur Jean Paulin Schommer est maintenant en ville, il est prié de vouloir s'adresser au bureau de — HUGO C. GILDEMEESTER,
6 juillet — Rue Bienville, No. 45.

TRAITES SUR AMSTERDAM à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER,
8 juillet — No. 45, rue Bienville.

100 balles Tabac en feuilles, à vendre par
VILLATE & TOLEDANO
7 juillet — 56, Vieille Levée

75 barils Rum du Nord, 50 dito Genièvre dito, à vendre par — VILLATE & TOLEDANO
7 juillet — 96, Vieille Levée

DURANT l'absence des soussignés de cette ville M. Henry L. Bennett, de la maison de Bullitt Shipp & co. demeure notre agent autorisé.
6 juil—1m — ROBT. FERRIDAY & Co.

A LOUER.—Deux bureaux spacieux No. 3, au rue du Camp; s'adresser à
13 juil—6 — THOS FELLOWS.

VOITURE et Chevaux à vendre.—On offre à vendre une paire de beaux chevaux de New-York avec une excellante barouche, presque neuve. La seule raison qui fait qu'on les vend est que le propriétaire doit quitter la ville, S'adresser à
J. GRIMSHAW,
8 juillet — Rue Canal, 71.

A VENDRE.—Un lot considérable de chaudières et moulins à sucre; s'adresser à Mr.
9 juil — BERNARD. MARIGNY.

A VENDRE—Des terrains situés à Mandeville, et plusieurs grands ilets, propres à faire des jardins, s'adresser à
13 juil — B MARIGNY.

TRAITES sur Londres, New York & Louisville à vendre par
29 juin — MARTINEAU, CRUGER & Co.

MIEL—50 barils miel supérieur de Cube, à vendre par (4 juil) — R GRONING & Co.

Manufacture de Clous de Phenix et Cumberland, Pennsylvanie.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux négocians et importeur de quincaillerie de la Nouvelle Orléans, qu'ils tiennent constamment en magasin au no 208, rue du marché à Philadelphie, un vaste assortiment de clous coupés assortis depuis 3 pouces jusqu'à 7, dont la vente et la livraison seront faites aux conditions les plus avantageuses, et l'expédition suivie avec la plus grande ponctualité.

Ces clous sont fabriqués dans leurs manufactures, connues dans le monde commercial l'une sous le nom de Phénix, et l'autre sous celui de Cumberland.

Les barils et barillets sont tous estampés; ceux qui sont marqués Phenix contiennent des clous *Flat grips*; ceux qui sont marqués Cumberland contiennent des clous *Edge grips*.

Depuis longtemps ces clous sont favorablement connus et fort estimés dans le commerce, comme aussi des constructeurs, et il est probable que leur réputation s'est étendue jusqu'au marché de la N. Orléans.
REEVES & WHITAKER,
27 mai—6m — No. 208, Market st. Philadelphie.

ON désirerait trouver une bonne domestique pour laquelle on payera de bons gages. S'adresser encoignure St Claude et Bayou, no. 31. — 1 août—3

LE public est prévenu que la liste de souscription du chemin à coulisses qui doit partir à un point de la Nouvelle Orléans et qui doit aboutir à la terre aux Bœuf, est ouverte au bureau de Mr. Tricou, rue St. Louis entre Royale et Bourbon. — 30 juil—6

Dix Piastres de Récompense—Partie maronne le 27 du mois dernier la négresse américaine nommée Judy, âgée de 24 ans 5 pieds 6 pouces de taille, très robuste, [illegible] avec la tête élevée, lorsqu'on lui parle [illegible] d'une voix forte et les yeux [illegible] elle parle l'anglais et le français. La récompense sera payée à quiconque la ramènera au no. 131, rue St. Pierre, encoignure de la rue Dauphine, ou la logera dans une des geoles de l'Etat. — 3 [illegible]

[illegible] le nègre nommé JIM, se disant appartenir à M. N[illegible] de la Nouvelle Orléans. Comme [illegible] du nègre a été condamné le 27 courant à être détenu jusqu'à ce que son maître en fasse la réclamation et paye les frais encourus, son maître est prié de venir le réclamer le plus tôt possible.
Paroisse Jefferson, 27 Juillet 1836.
30 juil — J CHARBONNET, shériff

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE seront données par le soussigné, à quiconque ramènera à son domicile ou logera dans une des geoles de l'Etat, le nègre nommé Jean, absent depuis le 4 du courant, ce nègre est âgé d'environ 25 ans, d'une petite taille, marchant la jambe cambrée, les épaules et les bras très en avant. Il est bien connu en ville, il a été cocher du docteur Vaugeois, de Mr Forestier, et appartenait il y a un an à Messrs Carrière et Borduzat.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres embarcations sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
30 juil—3 — J BOURDIN.

Vingt Piastres de Récompense—La récompense cidessus sera donnée pour l'arrestation du mulâtre clair nommé JOHN. Il parle anglais et un peu le français, sa taille est d'environ 5 pouces 3 lignes. Il a descendu en courant la rue Condé hier à 1 heure et demie de l après midi, ayant un chapeau de paille, et n'ayant pas de veste sur lui, il portait un rouleau de papier à la main.

Ce mulâtre est très connu en ville, comme ayant travaillé au Café du Commerce, encoignure St. Louis et Chartres. Il est âgé de 20 à 22 ans.

La somme cidessus sera donnée par le soussigné, pour la mise dans n'importe quelle geole de cet état, dudit mulâtre.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres embarcations sont requis de ne point lui donner asyle sous peine d'être poursuivis selon les lois de l'Etat.
J. BROIZE,
Café du Commerce, enc. St. Louis et Chartres.
29 juil—3

Dix Piastres de Récompense—Parti marron de la presse à coton de la Levée, le 19 juin dernier, le nègre nommé WILLIS, employé à ladite presse comme drayman, âgé de 24 ou 25 ans, 5 pieds 6 pouces de taille; il lui manque une des dents de devant de la machoire supérieure. La récompense cidessus sera payée à quiconque le logera à la geole ou le ramènera à la presse. — 27 juil

25 Piastres de Récompense—Parti marron le 13 juillet, le nègre CHARLES ou Charlot, âgé d'environ 22 ans, taille de 5 pieds, robuste et trapu, physionomie riante, très causeur parlant français et anglais, ayant appartenu autrefois à M. A. Bosque et travaillé à sa briqueterie de l'autre côté du fleuve. Il est bien connu dans cette ville comme travailleur sur la Levée. Il se cache probablement dans le faubourg Marigny ou de l'autre côté du fleuve. La récompense promise sera payée à quiconque le logera dans la geole de cette ville ou le ramènera au no. 18, Nouvelle Levée. — 27 juil—6

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE. Parti marron depuis le 5 juillet 1836 le nègre nommé Diégo, âgé d'environ 23 ans, parlant français et anglais, excellent calfat et très connu à la Nouvelle-Orléans. La susdite récompense sera payée par le soussigné à quiconque le ramènera à son domicile ou le logera dans une des geoles de cet Etat.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas lui donner asile ni ouvrage, sous peine d'être poursuivis d'après les rigueurs des lois.
Paroisse de Jefferson le 8 juillet 1836.
16 juillet—3 — A. E. CHARBONNET.

$25 DE RECOMPENSE
POUR l'arrestation et la mise en prison du nègre JACOB, boulanger, parti marron le 9 juin dernier de chez son maître, P. F. Heilluin, paroisse Assomption.

JACOB est âgé d'environ 40 ans, sa peau est d'un noir clair, sa taille d'environ six pieds, il est fortement constitué, marche droit, s'habille proprement et a une figure agréable; 2 ou 3 dents de devant lui manquent ou sont cassées.

Ce nègre fut acheté il y a environ huit mois de Mr. Jacob (qui l'avait reçu de la Mobile) par Mr. Crumhorn, boulanger, et a été vendu par ordre des créanciers de ce dernier par W. Flower, encanteur, à la Bourse de Hewlett, le 19 Mai dernier. Sa femme est en ville et demeure dans la rue Julie près de la levée. On présume qu'il se tient caché dans le faubourg Ste. Marie, ou qu'il travaille chez un boulanger à la Nouvelle-Orléans.

La récompense de $25 sera donnée à celui qui arrêtera ce nègre, comme il est dit plus haut, et qu'on préviendra soit son maître soit H. Bonnabel, pharmacien, Nlle.-Orléans. — 13 juillet—8

$15 DE RECOMPENSE.—Parti marron en Février dernier, le nègre nommé Phill, âgé de 25 ans; 5 pieds 6 pouces de taille, joli nègre, bien fait; il a une cicatrice sur la poitrine immédiatement audessous du col. La récompense cidessus sera payée à quiconque le logera à la geole ou au soussigné. — GEORGE LANAUX,
11 juil—30 — rue de Chartres no. 146

$30 de Récompense seront payées à quiconque arrêtera et emprisonnera les nègres marrons NED et DOCTOR, ou $20 pour chacun d'eux. Ces nègres sont partis marrons le 2 février dernier de l'habitation du soussigné, 12 milles S. E. de Demopolis, Marengo Co., Ala. Ils se sont rendus à la Mobile où Doctor fut arrêté, mis à la geole et ramené chez moi; mais il est reparti peu de jours après. Je pense qu'il s'est rendu à la Mobile, et je suppose qu'il a l'intention de se rendre à la Nouvelle Orléans. Quant à Ned, je n'en ai point reçu de nouvelles depuis qu'il s'est rendu à la Mobile, vers le 6 ou 8 février, et je crois qu'il est aussi à la Nouvelle-Orléans. Ned est âgé de 23 ans, taille 6 pieds, ni très gros ni très mince, d'un teint clair, le regard baissé, la tête très laineuse; j'ai acheté ce nègre de M. Henry S. Langhorn, de Lynchburg, Va. vers le jour de Noël dernier. L'autre, Doctor, est très bien connu, il est âgé d'environ 25 ou 26 ans, taille cinq pieds, le cou court et épais; il a, je crois, une cataracte à un œil, une très vilaine cicatrice sur la joue gauche, provenant de la scrofule et plusieurs autres cicatrices sur le cou, un nez très large et de très petits yeux. La récompense cidessus sera donné à quiconque arrêtera ou fera conduire lesdits nègres dans l'une des geoles de l'état ou des Etats-Unis.
24 juin—2m — Ths. H DICKINSON

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE. Parti marron du Bassin Carondelet, depuis le 7 de ce mois, le nègre nommé WESH, taille d'environ cinq pieds huit pouces, d'une assez forte complexion; il est d'autant plus reconnaissable que l'œil gauche lui manque, ainsi que les cheveux du côté gauche de la tête. Il a également une cicatrice à la figure, et une autre à la poitrine Il parle le français et l'anglais et est âgé de 26 à 28 ans. La récompense ci-dessus sera payée à celui qui le conduira dans une des geoles de cet Etat

Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis en vertu des lois de cet Etat.
20 mai—3 — J. B. ORY.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

EN vertu d'une résolution du conseil de la 1ère. municipalité, avis est donné que des propositions cachetées pour la construction de dix hangards sur la Levée, seront reçues au bureau de la Mairie jusqu'au 11 du courant; lesdits hangards seront soutenus sur des colonnes en fer fondu et bâtis conformément au plan déposé par l'ingénieur civil au bureau du maire, où l'on pourra le consulter chaque jour, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après midi.
1 août — D. PRIEUR, maire.

TROISIEME MUNICIPALITE.

AVIS—Les propriétaires de carosses, cabriolets, tilburys et autres voitures privées, résidant dans la 3e municipalité sont prévenus qu'ils ont à se munir d'une licence dans le délai de quinze jours, en se conformant à l'article 18 de l'ordonnance approuvée le 1er. décembre 1828.

Les briquetiers, mouliniers et propriétaires d'établissemens quelconques qui ont des charrettes, drays, diables et autres voitures, transportant des briques, bois de construction, pierres et autres matériaux de ce genre, sont aussi prévenus de se conformer dans le délai cidessus, à l'acte de la législature, approuvé le 10 mars 1834 et de l'ordonnance du conseil de ville, approuvée le 18 décembre de la même année.
1 août — J. F. BARTHELEMY, collecteur,

Délicieuse Retraite d'été—L'Hôtel de Pascagoula est maintenant ouvert pour la réception des familles, pensionnaires et voyageurs. Cette agréable résidence est située sur la rive ouest de la baie de Pascagoula, à son confluent avec le Golfe du Mexique. La situation est élevée, commandant une vue très étendue de la baie et du lac et n'est séparée du golfe que par une chaîne d'îles qui bordent toute la côte de 8 à 10 milles.

Les propriétaires reconnaissans du patronage qu'ils ont reçu pendant la saison passée, sollicitent la continuation des mêmes faveurs. Ils n'épargneront rien pour rendre ce séjour agréable aux personnes qui viendront s'y fixer.

Le poisson et les huîtres abondent dans le voisinage et la table sera toujours couverte des mets les plus délicats et des viandes que le pays fournit. On trouve aussi dans l'établissement les bains, deux billards et deux jeux de quilles.

Les personnes qui aiment la chasse trouveront du gibier le long du rivage et en pénétrant à quelque distance dans l'intérieur, le daim et d'autres animaux leur offriront une chasse abondante. Pour ceux qui aiment un exercice violent, une meute d'excellens chiens courans sera toujours prête.

Une source excellente fournit de l'eau délicieuse à toute la maison et la glace ne manque jamais.

Tous les bâteaux navigeant entre la Nouvelle-Orléans et la Mobile s'arrêtent pour débarquer des passagers sur la jetée. La difficulté et le danger pour les femmes et les enfans de passer de la jetée à l'Hôtel dans de petits canots, a toujours été une objection aux personnes qui voulaient visiter l'établissement. Cet inconvénient n'existe plus, car le bâteau-à-vapeur Alert qui passe deux fois par semaine devant Pascagoula, débarque ses passagers immédiatement au pied de l'Hôtel.
C. & M. J. McRAE.

N. B Les liqueurs sont toutes du premier choix, ayant été en grande partie importées pour l'établissement. — 30 juillet—30

DEMANDE DE NEGRES.

POUR chaque nègre esclave, robuste et fort, qui sera envoyé aux travaux de voirie de la première municipalité, il sera payé $30 par mois.

S'adresser au magasin de la ville, à 5 heures du matin ou à 2 heures de l'après midi — 15 juil

AVIS—M. John R. Byrne s'étant retiré de la société, connue sous la raison de Byrne, Hermann & Co. de cette ville, et Briggs, Lacoste & Co. à Natchez, le premier du courant, à partir de ce jour les affaires seront conduites à la Nlle. Orléans, sous la raison de Hermann, Briggs & Co. et à Natchez comme ci-devant, sous celui de Briggs, Lacoste & Co.
L F HERMANN,
CHS F BRIGGS,
2 juil — CHS, A LACOSTE.

Ventes à l'encan.

PAR T MOSSY & GARIDEL.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nlle. Orléans, en date du 12 avril 1836.

Il sera vendu le Mercredi 10 août prochain à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dépendant de la succession de feu Jules Balthazar [illegible] les propriétés suivantes, savoir:

1o. Un lot de terre no. 40, mesurant 25 pieds de face à la rue de la Levée, 25 pieds 2 pouces 4 8 de face à la rue Gallatin, sur 85 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur, attenant au no. 41, et 89 pieds 3 pouces 6 8 attenant au no. 39, entre les rues Ursuline et Hôpital, avec les bâtisses en briques qui sont dessus, ensemble la mitoyenneté du mur rez de chaussée de chaque côté, due par les voisins. Le tout conformément au plan dressé par J Pilié, le 13 mai 1836, et exposé à la bourse.

2o. Un lot de terre situé à Donaldsonville, désigné par le no. 1 au plan de ladite ville, mesurant 60 pieds de face au fleuve sur 120 de profondeur, ayant dessus une maison en briques à étage et autres dépendances, attenant d'un côté à la propriété de M Besson, et de l'autre à celle de M Lefort.

Conditions:—Le lot de terre no. 40 face aux rues Levée et Gallatin, payable comme suit: l'acquéreur se mettra au lieu et place du vendeur avec tous ses droits et toutes ses charges; il aura à payer 5 billets dont deux sont protestés, savoir:

Un billet daté du 23 Janvier 1834, à un an, de $1233 90 cents.

Un	do	do	do	à deux ans, de $1366 40.
Un	do	do	do	à trois ans, de $1439 60.
Un	do	do	do	à quatre ans, de $1512 80
Un	do	do	do	à cinq ans, de $1586 00.

La balance du prix de l'adjudication à 6, 12, 18 et 24 mois.

La propriété à Donaldsonville, à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par J. Mossy, not. pub., aux frais des acquéreurs — 9 juil

PAR F. DUTILLET & DELERY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 11 juin 1836 et à la requête de Fre. Lambert, syndic des créanciers d'Allou d'Héméourt, il sera vendu le mardi, 16 août 1836, à midi, à la Bourse Hewlett, les biens ci après décrits, abandonnés par Allou d'Héméourt à ses créanciers, savoir.

1o. Une terre fesant face au fleuve, vis à vis la ville Lafayette, de deux arpens de face sur une profondeur moyenne de 50 arpens et ouvrant d'environ 6 arpens.

2. Une autre terre située à Barataria, mesurant dix arpens de face au bayou Barataria sur 100 arpens de profondeur ou plus, presque toute terre haute.

3. La moitié indivise de deux ilets au faubourg Bouligny, désignés sur le plan par les nos. 45 et 53.

4. Un nègre nommé Ned, d'environ 40 ans,

5. Une négresse nommée Geurgette, d'environ 45 ans, blanchisseuse et cuisinière.

Conditions: Les propriétés foncières à un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans, et les esclaves à 6 et 12 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Hilary Breton Cénas, not. pub. aux frais des acquéreurs.
13 juil—4

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 8 de juillet 1836, il sera vendu le vendredi, 19 d'août prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves ci-après nommés, appartenant aux mineurs Charlotte Hoffman et Adolphe Hoffman.

Une griffonne nommée Maria, domestique de maison, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec ses deux enfans Henriette et Mathilde, toutes trois garanties. Conditions: Un tiers comptant et le reste dans 3 et 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement
18 juillet

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, mardi, 11 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, pour clore une société:

Plusieurs lots de terre, supérieurement situés à Mandeville et des plus élevés, parsemés de chênes de la plus grande beauté, et offrant un ombrage très agréable pour les personnes qui désireraient y établir leurs résidences d'été. On appelle surtout l'attention des spéculateurs sur les projets d'améliorations qui sont sur le point d'être mis à exécution, un railroad devant être construit pour ouvrir des communications avec la Rivière aux Perles.

Ces lots font partie des ilets désignés par les nos. 37 et 83 sur un plan général de Mandeville, dressé par Bringier: arpenteur général des Etats-Unis, et déposé chez M. Félix de Armas, notaire public.

Conditions: Un quart comptant et la balance à un an de crédit en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, avec hypothèque spéciale. Les actes de vente pardevant M. Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs, les vendeurs s'obligent à mettre en possession les acquéreurs desdits lots de terre, dans le courant du mois qui suivra la vente. — 3 août

RESIDENCE D'ETE.
(*Est Pascagoula.*)

LA Propriété occupée cidevant par M Thomas Rhodes, à Est Pascagoula, lui a été achetée et a été disposée de la manière la plus vaste et la plus commode pour un Hotel, et rien n'y manquera pour le rendre aussi agréable qu'aucun autre établissement de ce genre situé sur le bord de la mer. Dans un site exposé aux brises saines, et rafraichissantes de la mer du côté du sud, garanti des vents du nord par une forêt de pins majestueux, offrant toutes espèce de commodités pour se procurer le plaisir des bains de mer, soit dans des maisons disposées à cet effet ou en plein air, dans une eau saturée de sel; pourvu d'embarcations pour les promenades ou pour le délassement de la pêche; entrecoupé de beaux chemins pour prendre de l'exercice, ayant un bel orchestre pour ceux qui veulent se livrer au plaisir de la danse dans un appartement vaste, disposé à cet effet ayant aussi un piano dans la salle de compagnie; une température qui s'élève rarement à 84 degrés, cet établissement offre tous les avantages que peuvent désirer les personnes qui veulent se retirer du bruit des affaires ou qui cherchent à rétablir leur santé chancelante.

On s'y procure des huîtres, des crabes et toute espèce de poisson en abondance, et le soussigné assure le public qu'il ne négligera rien pour offrir sur sa table les mets les plus délicats ainsi que les meilleurs vins et les meilleurs liqueurs qu'il soit possible de se procurer à la Nouvelle Orléans, à la Mobile et dans le voisinage.

Son wharf est très commode pour les Steam-Boats, et 6 ou 8 y passent chaque jour.

Il y a dans son établissement une école où l'on enseigne les langues modernes aussi bien que les principes de la première éducation.

Un Bureau de Poste vient d'y être établi dernièrement, et les courriers y arrivent régulièrement. Le soussigné ayant lui-même été nommé maître de poste, l'inconvénient qui existe dans tous les lieux isolés pour les personnes qui désirent recevoir des nouvelles de leurs familles, n'existe plus. Enfin le soussigné ose se flatter qu'il méritera toute la confiance qu'on voudra bien lui accorder.
THOMAS SHORT.
Pascagoula, Juillet 1836. — (3 août)—7,1ps

P. S. Il n'y a aucun danger à passer par la Nlle Orléans, vu que des bateaux partent chaque jours de cette ville pour Pascagoula.

Education et Voyages à l'étranger.

UN Monsieur, que son éducation et son expérience rendent propre à la tâche qu'il veut entreprendre, se propose d'emmener quelques enfans en Europe pour y faire leur éducation. Ils résideront dans sa famille, dans telle ou telles villes sur le continent qui pourrons lui donner de plus grands avantages, dans le but qu'il veut atteindre; il se chargera de diriger leurs études, de surveiller leurs manières, de former leur caractère, de prendre soin de leur entretien, de leur santé et de leurs amusemens; il leur fera visiter les objets de goût, d'art, de curiosité et d'utilité. Aucune dépense qui ne soit indispensable; l'attention la plus stricte à leurs progrès et à leur bien-être. Le Professeur prendra des garanties de la moralité de ses élèves; l'engagement sera con[c]lu pour trois années.

Dans le cas où il ne trouverait pas un nombre suffisant d'élèves pour remplir ses vues, il se chargerait de quelques jeunes gens qui désireraient compléter leur éducation par une tournée de deux années de voyage à l'étranger.

Pour plus amples informations, des lettres affranchies adressées à William G. Hewes, Nouvelle Orléans, recevront: une réponse immédiate. Pour renseignemens sur sa moralité, &c. le Professeur se réfère aux personnes dont les noms suivent:

à Washington—l'Honorable	J. C. Calhoun.
"	Daniel Webster.
"	S. C. Phillips.
Philadelphie—	John Vaughan.
New-York—	John Goodhue.
"	Jacob Harvey.
Cambridge—	Joseph Story, L.L.D
Boston—Son Excellence	Edward Everett.
"	Wm Ticker.

On désire recevoir les demandes le plus tôt possible
Boston, 30 Mai 1836. — 9 juil—8f. 2ps

OBJETS TROUVES—Il a été transporté hier, 26 du courant, au bureau du recorder de la 3ème municipalité les objets suivans:

Une caisse contenant un bureau neuf en bois d'acajou.

Une malle contenant des livres, portant le nom de Mary Clark;

Une do contenant du linge de la même marque;

Un petit baril de poivre de Cayenne.

Quiconque peut avoir droit aux dits objets peut les réclamer en prouvant leur droit de propriété et en payant les frais du présent avis.
27 juil—3 — J B S ST. AMAND, Greffier.

EN débarquement du navire Eleanor, venant de Marseille,
37 caisses Serrures françaises assorties, de 4 à 10 pouces et à vendre par le soussigné.
27 juillet — E. L. BERNARD.

RUBANS POUR LE MARCHE MEXICAIN—Lisions de Grenade; Rebeçilloes; Rubans de Satin; Galons; &c. à vendre par caisse, à des conditions avantageuses. JULES LE BLANC & CO
27 juil — no. 103 rue Royale.

AVIS

ATTENDU que Hillery Kemp, ci-devant shériff de la paroisse de Ste. Hélène et ex-officio collecteur de taxes pour ladite paroisse, s'est adressé à moi pour obtenir l'annullation des trois cautionnemens suivans, savoir:

1o. Un cautionnement de six mille cent dix-huit piastres et soixante-seize cents, souscrit par lui, le dix-sept octobre 1832, conjointement avec Paris Children, John Killion et John George, ses cautions.

2o. Un cautionnement de trois mille neuf cent trente trois piastres et cinq cents, souscrit par lui, le 18 décembre 1833, conjointement avec Abner Wamack et John Halloway, ses cautions.

3o. Un cautionnement de deux mille cent soixante dix-sept piastres et quatre-vingt-un cents, souscrit par lui, le vingt février 1835, conjointement avec John Halloway et Daniel Addison, ses cautions.

Avis est donné à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, à la Nouvelle Orléans, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles lesdits cautionnemens ne seraient point cancellés et annullés.

[L. S.] Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce onze juin de l'année de Notre Seigneur mil huit cent trente six, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la soixantième.
E. D. WHITE.
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane
Par le Gouverneur.
MARTIN BLACHE,
Secrétaire d'Etat
22 juin—30